



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2012

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - BOTTE Géraldine (à 20h40) - BILLOIR Julien - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard.

**Absents excusés** : LETT Xavier - RITTAUD Nathalie - LANFREY Claudine - BREIT Magali - BENI Elodie - CANTEL Sébastien

**Procurations** : COSTA Françoise à THEOLIER Thierry - TEYSSIER Yannick à BOTTE Géraldine

Madame Marie DA LAMA a été élue secrétaire.

=====

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par les affaires communales suivantes :

- Exercice du droit de priorité communal sur diverses propriétés de l'Etat (Ministère de la Défense)
- Subvention à l'association «Tour du Thabor»

Avis favorable de l'assemblée communale

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 août 2012.

## **2. ADHESION DE L'OFFICE DE TOURISME MODANE/VALFREJUS A MAURIENNE TOURISME (EX COMITE DES STATIONS DE MAURIENNE) : SUBVENTION AFFERENTE**

Dans le cadre de la refonte de sa structure « Comité des Stations », compétente en matière d'animation touristique de la Maurienne désormais dénommée «Maurienne Tourisme», le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) a acté le principe que les offices de tourisme se substituaient de droit aux communes support notamment pour le paiement de la cotisation d'adhésion à ladite structure.

Afin de permettre à l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus d'honorer son engagement financier à l'égard du SPM, le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui accorde une subvention d'un montant de treize mille neuf cent quatre vingt douze euros (13 992 €).

## **3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNION MUSICALE DU CHARMAIX**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'association Union Musicale du Charmaix afin de lui permettre la poursuite de son activité.

## **4. 95<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES DE FRANCE : MANDAT SPECIAL CONFIE A DES ELUS COMMUNAUX**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier un mandat spécial à Monsieur le Maire, Mesdames Françoise COSTA Adjointe chargée du tourisme et Dora LAGLERA, Conseillère Municipale déléguée à l'information interne et à l'animation, pour représenter la collectivité au 95<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France à Paris.

## **5. INTEGRATION DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DANS LE NOUVEAU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- REGIME INDEMNITAIRE AFFERENT**

En application du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du nouveau cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et abrogeant le statut particulier antérieur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois permanents de la Commune ainsi qu'il suit :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur Chef	1	35 heures	Rédacteur Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures
Rédacteur Principal	1	35 heures	Rédacteur Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures

Dans l'attente de la publication des nouveaux textes relatifs au régime indemnitaire des agents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, les agents communaux intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux conservent le régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable.

#### **6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A MONSIEUR BOUVIER**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition d'un bien communal - appartement de type III sis 81 rue des Ecoles à Modane, moyennant un loyer mensuel de trois cent quatre vingt un euros (381 €) avec révision annuelle, étant précisé qu'aucune charge locative ne sera appelée, à Monsieur Frédéric BOUVIER et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

#### **7. MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE LA MAISON DE VALFREJUS AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DU SKI FRANÇAIS DE VALFREJUS : BAIL PROFESSIONNEL AFFERENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bail professionnel à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec le syndicat local des moniteurs de ski français de Valfréjus et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

**durée** : six années consécutives

**assiette** : locaux à usage de bureaux, de vestiaire et de remise de matériel pour une surface privative de 69 m<sup>2</sup> ainsi que des locaux communs (WC – Hall et banque d'accueil)

**volet financier** :

✓ **loyer** : 700 €/mois, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers

✓ **charges** : Indépendamment du loyer, le preneur remboursera les charges locatives suivantes :

- **Charges de copropriété** : sur la base du montant des charges locatives de copropriété acquitté annuellement par la Commune de Modane, le Preneur remboursera au Bailleur 42.27% dudit montant.

- **Charges énergétiques** : sur la base du montant en fourniture d'électricité acquitté annuellement par la Commune de Modane, le Preneur remboursera au Bailleur 42.27% dudit montant avec une réfaction de 20% correspondant à l'occupation irrégulière dans l'année du local ainsi mis à disposition soit :

Montant de la facture annuelle EDF communale x 42.27% x 70%

#### **8. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE : RAPPORT D'ACTIVITES 2011**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane pour l'année 2011.

#### **9. PARC NATIONAL DE LA VANOISE : AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE ET LE RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Par 19 voix pour et deux abstentions (Mme LAGLERA, M. RAFFIN), le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de charte et le rapport d'évaluation environnementale du Parc National de la Vanoise.

#### **10. EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE COMMUNAL SUR DIVERSES PROPRIETES DE L'ETAT (MINISTERE DE LA DEFENSE)**

A l'unanimité, et conformément aux articles L.240-1 à L.240-3 et L.211-3 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de priorité sur les parcelles –propriété de l'Etat (Ministère de la Défense)- constituant les terrains d'assiette des anciennes boîtes de coupure du réseau téléphonique du Génie Militaire au prix de quatre mille quatre cent euros (4 400 €) et référencées ainsi qu'il suit :

Section	N° de plan	L'œudit	Surface	N° boîte de coupure	N° Chorus
A	2049	Teppe des Fourmis	0 a 25 ca	83	158594
A	2050	id	0 a 25 ca	84	158693
A	2052	id	0 a 25 ca	85	157598
A	2054	id	0 a 25 ca	86	160057
A	2058	id	0 a 25 ca	89	158808
A	2059	id	0 a 25 ca	88	157911
A	2060	id	0 a 25 ca	87	158318
A	2062	id	0 a 25 ca	90	160059
A	2085	Plan Verney	0 a 25 ca	91	157909
B	433	Les Terres Blanches	0 a 25 ca	82	158980
C	782	Rue de la Citadelle	0 a 25 ca	70	157666
C	784	Cours Aristide Briand	0 a 25 ca	71	157658
C	821	Rue Gambetta	0 a 25 ca	72	160696
C	845	La Citadelle	0 a 25 ca	73	160697
C	998	Saint Antoine	0 a 25 ca	74	159555
C	1070	id	0 a 25 ca	75	158368
C	1103	La Fiolaz	0 a 25 ca	76	158260
C	1117	id	0 a 25 ca	77	158671
C	1563	La Boucle	0 a 50 ca	69	159763
D	761	Fontaine des Corbeaux	0 a 25 ca	80	158276
D	848	Le Saut	0 a 25 ca	93	158340
D	899	Fonge Lune	0 a 25 ca	92	158638
D	924	Les Essarts	0 a 25 ca	94	158668
D	955	id	0 a 25 ca	95	158826
F	495	Au Charmasson Est	0 a 20 ca	96	158827
F	496	id	0 a 25 ca	97	158336
F	729	Le Charmaix Est	0 a 40 ca	99	158508
F	749	id	0 a 40ca	98	160103
F	765	La Taverne	0 a 25 ca	104	157971
F	809	Le Charmaix Ouest	0 a 25 ca	103	158746
F	851	id	0 a 25 ca	102	157970
F	1007	Plan Monin	0 a 25 ca	106	158778
F	1014	Plan Monin	0 a 25 ca	107	158681
F	1028	Praz Dieu	0 a 12 ca	111	157721
F	1029	id	0 a 12 ca	110	159993
F	1030	id	0 a 12 ca	109	158726
F	1031	id	0 a 12 ca	108	158372
F	1033	id	0 a 25 ca	114	159797
F	1038	id	0 a 25 ca	117	159790
F	1042	id	0 a 25 ca	116	160530
F	1055	id	0 a 25 ca	115	157104
F	1064	id	0 a 08 ca	113	159991
F	1071	id	0 a 30 ca	112	159989
F	1078	Arrondaz Sud	0 a 25 ca	120	159815
F	1079	id	0 a 25 ca	119	159608
F	1080	id	0 a 25 ca	118	157687
F	1098	Le Fréjus Dessus	1 a 00ca	126	159834
F	1205	Arrondaz Sud	0 a 70 ca	127	159945
G	115	Les Granges	0 a 70 ca	125	157552
G	402	Le Genevret	0 a 70 ca	129	159950
G	720	Le Monioz	0 a 70 ca	128	158630
G	905	Le Clos Nord	0 a 25 ca	122	159813
G	1127	La Turra	0 a 25 ca	121	157705
G	1129	id	0 a 25 ca	123	159927
G	1130	id	0 a 25 ca	124	157091
<b>TOTAL</b>			<b>16a 16ca</b>		

## **11. SUBVENTION A L'ASSOCIATION «TOUR DU THABOR»**

A l'unanimité moins une abstention (Mme LAGLERA), le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'association «Tour du Thabor» à titre de cotisation en qualité de membre de la ville de Modane pour l'année 2012.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

Madame CHEVALLIER, Adjointe déléguée aux affaires sociales, présente l'actualité du dossier foyer logement, tout particulièrement la réflexion en cours sur l'espace libéré dans cet immeuble bâti, propriété de l'OPAC 73, consécutivement au départ des «lits EPHAD» dans le nouvel hôpital en cours de construction en 2013 ; de fait, il conviendra d'équilibrer le portage financier par le CCAS de la redistribution de l'espace ainsi libéré qui devrait compléter l'offre de «lits EPA».

Nonobstant le volet financier, la réflexion en cours intègre donc la question des nouvelles modalités d'habitat comme par exemple, la colocation.

Elle précise que parallèlement à la redistribution des lieux, il convient de régler la question des personnels actuellement affectés au foyer-logement et ainsi d'anticiper leur redéploiement soit sur la nouvelle structure hospitalière soit sur le CCAS stricto sensu dans ses différentes composantes.

Elle mentionne que deux réunions de travail ont déjà eu lieu auxquelles sont dans l'immédiat associés d'une part, le propriétaire des lieux, l'OPAC 73 et d'autre part la Direction de la Vie Sociale du Conseil Général de la Savoie.

Actuellement, un questionnaire est en cours de rédaction pour sérier les besoins qui doivent être satisfaits dans le cadre de l'évolution du foyer-logement lequel sera diffusé dans les cantons à la fois de Modane et de Lanslebourg.

Elle réaffirme enfin tout l'attachement de la collectivité à traiter en totale concertation avec le personnel en présence, la question de son redéploiement.

Madame CHEVALLIER fait part de la tenue à titre gratuit, à la salle des fêtes communale, le 18 octobre prochain à 20h30, de la conférence intitulée «Accros aux écrans ?» organisée par Sylvie MASSONNAT en charge du Relais Assistantes Maternelles (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) au sein du CCAS et mentionne par ailleurs que le repas des anciens est programmé le 25 novembre prochain.

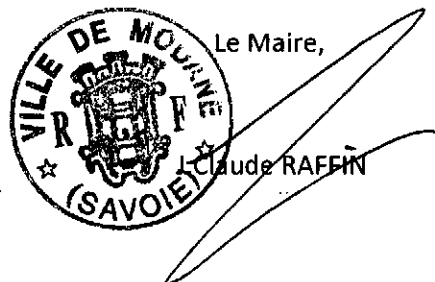
Nicole SELTZER, Adjointe à la communication, rappelle la visite EDF au Centre d'Information du Public d'Avrieux le mardi 9 octobre 2012 à 18h00.

Christian FACON, conseiller municipal délégué aux cérémonies, attire l'attention sur le report en 2013 de la cérémonie d'inauguration de la stèle du 15<sup>o</sup>BCA.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h05.

A Modane, le 6 octobre 2012

Le Maire,  
Claude RAFFIN

The image shows the official seal of the Ville de Modane (Savoie) on the left, which is circular and contains the text 'VILLE DE MODANE' at the top, 'R' and 'F' on the sides, and '(SAVOIE)' at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Claude RAFFIN'. The signature is written over the seal and extends to the right.